



Date de dépôt : 18 mars 2026

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Jacques Jeannerat : Utilisation
des deniers publics : l'Etat doit-il financer la viticulture étrangère
plutôt que la nôtre ?

En date du 13 février 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Genève est le troisième canton viticole de Suisse. La qualité des crus genevois et suisses est aujourd'hui internationalement reconnue, et nos vigneronns font face à des défis économiques importants liés à la concurrence internationale et aux coûts de production locaux.

Pourtant, il apparaît que, lors de certaines réceptions et manifestations officielles étatiques, ou au sein des cafétérias de l'administration cantonale, des vins d'origine étrangère (notamment français) sont encore servis.

A titre d'exemple, lors de l'apéritif pour les vœux des cadres de la HES-SO à Battelle, du champagne français a été servi.

Alors que l'Etat prône la durabilité, les circuits courts et le soutien à l'agriculture de proximité, l'achat de vins importés semble en totale contradiction avec ces objectifs de politique publique.

Dès lors, comment le Conseil d'Etat justifie-t-il l'utilisation de fonds publics pour l'achat de vins étrangers de manière contraire au droit et aux objectifs de politique publique ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'encouragement à la consommation de produits locaux, dont le vin, est une priorité pour le Conseil d'Etat, et ce conformément à l'article 13 de la loi sur la promotion de l'agriculture, du 21 octobre 2004 (LPromAgr; rs/GE M 2 05), et à l'article 25 de son règlement d'application, du 7 septembre 2022 (RPromAgr; rs/GE M 2 05.01), lesquels favorisent la commercialisation et la consommation de produits agricoles genevois.

Concernant plus spécifiquement le marché viticole, notre Conseil tient à rappeler qu'il est pleinement conscient de la situation particulièrement compliquée à laquelle est confrontée notre viticulture suisse et genevoise, en raison notamment de la baisse de la consommation, de la concurrence des vins d'importation bon marché, du tourisme d'achat et, récemment, de la décision d'une grande entreprise de la Côte vaudoise concernant la non-prise en charge de la récolte 2026 de certains vigneron genevois.

Au vu de la situation décrite dans la présente question écrite urgente, force est de constater qu'un rappel auprès des entités concernées semble nécessaire. Le Conseil d'Etat saisira l'opportunité de la résolution « Soutien aux producteurs locaux : pour des boissons 100% genevoises à l'Etat » (R 1073) pour rappeler sa volonté et celle du Grand Conseil en matière d'approvisionnement et de consommation de produits locaux, dont le vin.

Cette démarche transversale permettra aux différents départements de rappeler les instructions en la matière aux entités dépendant de leur autorité.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ